



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

14 septembre 2022

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, MERLIOT, MULLER, LE BOUILLE, BELLON, DEVOS, JEHANNO, SENEZ, LEMASSON, RUIZ, SALMON, GOBILLOT, BORG, DAROUX (représentant M. SY)

Etaient Excusés : MM. KROEMER, RAIMBAULT, SY (représenté par M. DAROUX),

La réunion s'est tenue en présentiel et en visioconférence.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

14 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. **Approbation des procès-verbaux des Comité Directeur des 11 et 20 mai, 8 et 27 juin 2022 et 5 septembre 2022**

Les membres du Comité Directeur approuvent les procès-verbaux des réunions du Comité Directeur des 11 et 20 mai, 8 et 27 juin 2022 et 5 septembre 2022.

2. **Lancement de la saison 2022/2023 – Engagement des clubs**

Il est proposé aux membres du Comité Directeur de valider l'engagements des clubs suivants dans les compétitions LNB pour la saison 2022/2023 :

Betclic Elite :

ADA BLOIS BASKET 41
METROPOLITANS 92
JL BOURG BASKET
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
FOS PROVENCE BASKET
BCM GRAVELINES-DUNKERQUE
LE MANS SARTHE BASKET
ESSM LE PORTEL

LIMOGES CSP
LDLC ASVEL
AS MONACO BASKET
SLUC NANCY BASKET
NANTERRE 92
PARIS BASKETBALL
EB PAU-LACQ-ORTHEZ
CHORALE ROANNE BASKET
SIG STRASBOURG

Pro B :

AIX-MAURIENNE SAVOIE BASKET
ETOILE ANGERS BASKET
SHARKS ANTIBES
BOULAZAC BASKET DORDOGNE
ELAN CHALON
CHAMPAGNE BASKET
ASC DENAIN VOLTAIRE
ALM EVREUX
ALLIANCE SPORT ALSACE
STADE ROCHELAIS
LILLE METROPOLE BASKET
NANTES BASKET HERMINE
ORLEANS LOIRET BASKET
BELIERS DE KEMPER
SAINT CHAMOND BASKET VALLEE DU GERS
SAINT QUENTIN BASKETBALL
SAINT VALLIER BASKET DORDOGNE
JA VICHY-CLERMONT

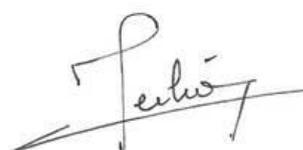
Les membres du Comité Directeur valident les engagements susvisés.

3. Approbation du nouveau protocole médical des compétitions

Mathieu DESVALOIS indique aux membres du Comité Directeur que le Comité Sanitaire souhaite une évolution du protocole médical des compétitions. Cette modification implique notamment la suppression de la notion de vaccinés/non-vaccinés.

Les dispositions relatives aux reports de rencontre restent inchangées.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité ce nouveau protocole médical des compétitions. Celui-ci figure en annexe de ce relevé de décisions.



**Le Président
M. Alain BERAL**

**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**